

DECRET N° 2004-463 DU 19 AOUT 2004

Portant approbation des états financiers
du Port Autonome de Cotonou (PAC)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-034 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 août 2004 ;

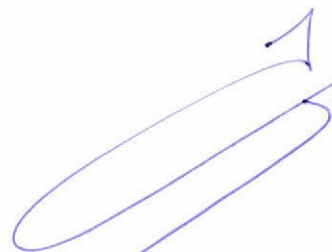
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Port Autonome de Cotonou pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 août 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Ahamed AKOBI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1